



TRANSPORT ROUTIER VTC - VÉHICULE DE TOURISME AVEC CHAUFFEUR

Les vrais VTC encouragent le médiateur à engager son travail et le gouvernement à tenir ses promesses

L'intersyndicale des vrais VTC (par opposition à ceux qui se présentent comme tels, les plateformes, et qui brouillent le message) prend acte de la volonté de l'État de trouver une vision équilibrée du transport public de personnes, consensus que tout le monde souhaite et que le gouvernement se doit d'affirmer dans les faits.

Quand le député GRANDGUILLAUME appelle au respect des lois THÉVENOUD et LOTI, nous l'approuvons. Comme le médiateur et les ministères concernés, nos organisations professionnelles veulent faire adapter et respecter la loi, contrôler et réprimer les parasites du transport, parvenir à la fin des racoleurs aux gares et aéroports, et s'appuyer sur des règles claires et appropriées.

Ce n'est malheureusement pas le cas des plateformes numériques et de leurs faux-nez soi-disant syndicats de VTC qui refusent que l'État garantisse le bon exercice du transport public en imposant la formation qualifiante des chauffeurs demandée par les professionnels. Celle-ci est nécessaire et indispensable à la sécurité des passagers.

Nos organisations professionnelles affirment leur attachement au principe d'une nécessaire régulation du transport de personnes, et la nécessité de contrôler nos métiers.

Nous comprenons et acceptons que la maraude en voie publique soit le domaine réservé des taxis. Nous réaffirmons que les VTC doivent travailler uniquement sur réservation préalable pour éviter l'anarchie et la surenchère des intermédiaires numériques. Nous exigeons que les principes qualitatifs et sélectifs de la grande-remise que nous défendons, soient de nouveau considérés et rétablis.

Professionnels pragmatiques et responsables, nous affirmons la nécessité :

- d'un examen en tronc commun après une formation initiale indispensable pour transporter des clients et tous les chauffeurs doivent s'y soumettre,
- d'instaurer un temps de conduite effective, limité pour les conducteurs, gage de sécurité.

Pour permettre une évolution sereine du secteur, l'État doit disposer de chiffres et statistiques sur l'activité réelle de tous les acteurs. Il doit s'engager sur des opérations de contrôle indispensables à la bonne régulation du marché. C'est la seule façon de garantir l'intérêt général et la concurrence loyale, loin des annonces marketing.

La mission de concertation du médiateur GRANDGUILLAUME est une étape. Le dialogue et les propositions doivent se poursuivre entre taxis et VTC pour aboutir à leur concrétisation amiable en 2016, année de transition.

L'intersyndicale appelle les fédérations de taxis à prendre acte et à engager les discussions nécessaires.

Contacts presse :

OTRE

Gilles MATHELIÉ-GUINLET, secrétaire général

06 10 20 67 93

gilles.mathelinlet@otre-direction.org

Jean-Marc RIVERA, secrétaire général adjoint

06 30 12 37 37

gilles.mathelinlet@otre-direction.org

CSNERT

Paul RISBOURG, secrétaire général

06 46 49 86 38

paul.risbourg@csnert.fr

UNSA - VTC

Sayah BAAROUN, secrétaire général SCP-VTC

06 68 10 00 92

FFVTC

Cédric SAVARY, co-président

06 13 83 24 33

cedric.savary@ffvtc.com

François DONNAVILLE, co-président

06 11 22 06 12

contact@ffvtc.com

CNCE-VTC :

Joël CHAPUIS, président

06 10 20 40 60

AFMCP :

Christian TORRENS, président

06 15 54 60 36